

SHEVA

Compte-rendu de CA

Conseil d'administration du 19 02 2008



Lieu : Ecole Vétérinaire

Date : le 19 02 2008

Présents :

Anne Boisson-Schaller
Alexis Joch
Arnaud Sazy
Catherine Laroche
Olivier Guinard

Erwan Hignette
Jean-Pierre Ozanne
Cédric Briand
Jean-François Lassalle
Gilles Thomas

Absent :

Robert Moraillon
Dominique Begon

Catherine Boisson-Vidal

□ **Ordre du jour :**

- Approbation des comptes-rendus
- Assurance complémentaire des cavaliers.
- Relations école vétérinaire - Sheva.
- La clôture de la fin du chantier de la couverture du manège.
- Problème de la TVA

□ **Approbation des comptes-rendus**

Les comptes-rendus des Ca du 16/10/2007 et 05/01/2008 sont approuvés à l'unanimité.

□ **Assurance complémentaire des cavaliers:**

Un certain nombre d'assurances a été contacté. La seule à avoir transmis une proposition construite et intéressante est la MAIF avec son produit « I.A. Sport ». Pour la somme de 47

euros, la MAIF propose une couverture nettement plus importante que celle proposée par Generali via les licences. Par conséquent, lors des inscriptions des cavaliers, ce type d'assurance leur sera proposé.

□ **Relations école vétérinaire-Sheva :**

Le nouveau directeur de l'école vétérinaire d'Alfort nous a été présenté : Mr MIALOT.

Le problème de la réfection du chemin entre la SHEVA et le nouveau bâtiment est toujours d'actualité.

□ **La clôture de la fin du chantier de la couverture du manège:**

Le chantier est pratiquement terminé. Seule une réserve a été émise sur un des lanternaux. La Sheva attend que la société UTB, vienne finaliser le chantier. Pour ces travaux, la SHEVA a fait un emprunt de 100 000 euro sur 10 ans (03/2008 - 03/2018) au taux fixe de 4.95 %.

□ **Pb de la TVA:**

Depuis 2004, les centres équestres relèvent, sous certaines conditions, du régime agricole de la TVA. La SHEVA étant exploitée sous forme associative et sans but lucratif n'était pas vraiment concernée. Cependant, compte tenu que l'association porte concurrence à d'autres clubs eux-mêmes assujettis à la TVA, on peut se poser le problème de son assujettissement. Dans ce cas, ses recettes seraient soumises au taux réduit de 5.5 % mais nous pouvons récupérer la TVA afférente aux dépenses ce qui se révèle très intéressant quand on fait de gros travaux comme la réfection de la toiture.

Prochain conseil fixé au 25 Mars 2008.

Le Secrétaire: Arnaud SAZY



Le Président : Jean-François Lassalle

